N°4

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 8 JUIN 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 8 juin 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 2 juin 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN	M. CASANOVA
M. COLLET	M. DUPIECH	Mme EROL
M. FRÉROT	Mme GABADOU	M. ISARE
Mme JEANNEAU	Mme MURAT	Mme ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Olivier BOUGAN à Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

3 - Désignation des membres du Conseil d'arrondissement au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire Municipal Gabriel-Fauré

4 - **2026 DAC 23** - Subventions (27 000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien

5 - **2026 DAC 30** - Subvention (490 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e)

6 - **2026 DAC 257** - Subventions (42 400 euros) à 13 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A

7 - **2026 DAC 288** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à George Orwell au 6, rue du Pot-de-Fer à Paris 5e

8 - **2026 DAC 347** - Subventions (934 500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

9 - **2026 DGRI 18** - Convention de coorganisation et de coproduction avec Palatine de l'exposition « Roma, Ville Lumière » du 01/07 au 30/08/2026, aux Arènes de Lutèce (5e) puis sur les berges de Seine (Paris-Centre)

10 - **2026 DAE 95** - Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

11- **2026 DASCO 26** - Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

12 - **2026 DASCO 30** - Subvention d'investissement (219 941 euros) à 13 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

13 - **2026 DASCO 35** - Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

14 - **2026 DASCO 36** - Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

15 - **2026 DASCO 40** - Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

16 - **2026 DLH 74** - Réaménagement d'emprunt et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable

17 - **2026 DPE 20** - Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

18 - **2026 DSOL 55** - Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros), soit 617 124 euros pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conventions

19 - **2026 DSOL 59** - Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion

20 - **V052026035** - Vœu visant à rétablir les heures supplémentaires de la police municipale de minuit à deux heures les jeudis, vendredis et samedis soir

21 - **V052026036** - Vœu visant à rendre accessible aux Parisiens le jardin de l'ancienne École polytechnique

22 - **V052026037** - Vœu visant à encadrer les loyers des librairies occupant un local de la Ville de Paris

23 - **V052026038** - Vœu visant à réaliser la végétalisation de la rue Henri-Barbusse et la seconde phase de végétalisation de la rue Gay-Lussac, initialement prévues en 2025

24 - **V052026039** - Vœu visant à demander à la Ville de Paris de déployer des cendriers dans l'espace public, et d'organiser leur collecte ainsi que le recyclage des mégots collectés

25 - **V052026040** - Vœu visant à poursuivre l'expérimentation et développer les créneaux autonomes dans les équipements sportifs du 5e arrondissement

26 - **V052026041** - Vœu relatif à l'attractivité de l'école publique

27 - **V052026042** - Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers

28 - **V052026043** - Vœu relatif au droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers

29 - **V052026044** - Vœu relatif à la gestion des flux touristiques rue Lagrange

Mme Florence BERTHOUT : Je souhaite en ouverture saluer l'arrivée de notre Directrice générale des services, Madame Combessis, qui a un parcours bien nourri au sein de la Ville de Paris et à qui je souhaite tout le succès qu'elle mérite, sachant que son succès est un peu le nôtre, collectivement.

Mme Marine ROSSET : Nous nous associons à ces souhaits de bienvenue et nous souhaitons avoir un mot avant l'ouverture de ce conseil d'arrondissement pour l'une de nos collègues, Madame Cordebard, maire du 10e arrondissement, qui, lors de la Nuit blanche, a été fortement bousculée et agressée. Je voulais simplement avoir un mot et une pensée collective envers elle et l'ensemble des élus du 10e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais lui faire passer un message de soutien. J'avoue que je ne savais pas qu'elle avait été bousculée. Bien évidemment, je m'unis à vos propos.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT : Passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose Jean-Paul COLLET. Je vous en remercie.

M. Jean-Paul COLLET, conseiller délégué en charge de la culture et la politique du livre est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine qu'il n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Je vous remercie.

D'ailleurs, s'il appelle des remarques particulières, il vous est adressé avant le Conseil, afin que vous puissiez en prendre connaissance et transmettre vos éventuelles corrections. N'hésitez pas à vous rapprocher de Madame la Directrice générale des Services.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

3 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL-FAURÉ

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons à la première délibération, qui concerne la désignation des membres du Conseil d'arrondissement.

Il ne s'agit pas uniquement de la désignation des membres du Conseil d'arrondissement. Aux deux membres qui vont représenter notre conseil d'arrondissement, Jean-Paul COLLET et Marine ROSSET, se joignent deux personnalités qualifiées puisque, conformément aux statuts, le maire d'arrondissement nomme deux personnalités qualifiées : Rémi BERNE et Pierre-François GRIMALDI.

Tous deux habitent le 5e arrondissement. L'un est collaborateur au sein de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, et l'autre est le directeur du Centre Paris Anim' Arras.

La désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire municipal Gabriel-Fauré est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

4 - 2026 DAC 23 - SUBVENTIONS (27 000 EUROS) À 5 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN À 5 FESTIVALS SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

M. Jean-Paul COLLET : La Ville de Paris soumet à notre approbation d'une subvention de 2 000 euros à l'association Derrière le rideau.

Mme Florence BERTHOUT : L'association Derrière le rideau a déjà fait son opération du 7 au 15 mars. Mieux vaut tard que jamais, mais ce serait quand même bien si les délibérations pouvaient arriver avant que les opérations n'aient lieu, pour ne pas avoir l'impression d'arriver après la bataille.

La 2026 DAC 23 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

5 - 2026 DAC 30 - SUBVENTION (490 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS (5e)

JEAN-PAUL COLLET : Il s'agit d'une subvention totale de 490 000 euros, soit un solde de 250 000 euros à la suite des déductions et des aides déjà votées. Il reste la fin de la subvention à voter, soit 250 000 euros, avec l'association Le Théâtre de la Marionnette.

Mme Florence BERTHOUT : Nous connaissons très bien cette association, qui est très active, comme vous le savez. Nous avions versé 230 000 euros en décembre 2025 et 10 000 euros en février 2026 pour un travail conjoint avec Le Théâtre des Marionnettes. Demeure donc ce reste à verser. Je précise qu'ils ont participé à notre festival Quartier du livre et ont notamment ouvert gratuitement leurs archives, ce qui était tout à fait passionnant.

La 2026 DAC 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

6 - 2026 DAC 257 - SUBVENTIONS (42 400 EUROS) À 13 COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE F.N.A.C.A.

Mme Anne BIRABEN : Mme Anne BIRABEN : La FNACA, association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord, a été créée durant la guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958. Elle regroupe à ce jour 371 000 adhérents rassemblés dans 3 560 comités.

Les comités d'arrondissement s'efforcent de participer à tous les événements du monde combattant et assurent généralement une permanence afin de garder un contact avec les adhérents. Ils organisent des rencontres conviviales et festives afin d'entretenir un lien social entre les adhérents.

On le sait, dans le 5e, ils sont très fidèles et sont présents à chaque commémoration.

Il est proposé par la Ville de Paris une subvention de fonctionnement de 1 200 euros au comité du 5e arrondissement de la FNACA. Je rajoute que ce comité compte aujourd'hui 53 adhérents dans l'arrondissement. Ce montant annuel de 1 200 euros est inchangé depuis 2023 et je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je ne suis pas sûre, chère Anne BIRABEN, que les 53 adhérents soient forcément habitants du 5e, mais peu importe.

M. Irénée FRÉROT : Je remarque qu'il s'agit du montant le plus important de tous les arrondissements. Y a-t-il une particularité par rapport à celui-ci ?

Mme Florence BERTHOUT : Non, ils sont actifs. Vous aurez aussi remarqué, comme l'a dit notre chère collègue, que ce montant ne bouge pas depuis cinq ans. Ils font régulièrement leur assemblée générale et participent à toutes les commémorations.

La 2026 DAC 257 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

7 - 2026 DAC 288 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À GEORGE ORWELL AU 6, RUE DU POT-DE-FER À PARIS 5e

Anne BIRABEN : Il est proposé que cette plaque soit apposée au 6, rue du Pot-de-Fer, où George Orwell a séjourné entre 1928 et 1929. Quelques rappels concernant la vie de George Orwell : il naît en 1903 et fréquente le collège d'Eton. Proche d'un de ses professeurs, qui est connu, Aldous Huxley, il développe une passion pour l'écriture. Il voyage entre les Indes, où il est né, et l'Angleterre, mais également en France, où il passe une année et s'installe au 6, rue du Pot-de-Fer. Sa vie y était particulièrement difficile et précaire à cette période et il l'évoque dans un roman qui s'appelle *Dans la dèche à Paris et à Londres*, publié en 1933. Il a combattu durant la Guerre civile espagnole aux côtés des républicains. Sa vie s'achève assez rapidement, puisqu'il meurt à l'âge de 46 ans à Londres, en 1950.

Il est donc proposé d'apposer une plaque commémorative au 6, rue du Pot-de-Fer, sur laquelle il serait écrit : « George Orwell, 1903-1950, écrivain, a vécu à cette adresse entre 1928 et 1929, lui inspirant son roman *Dans la dèche à Paris et à Londres* en 1933, où il offre un portrait fidèle de Paris entre les deux guerres ». Pour information, la dépense correspondante est estimée à 1 300 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Cela d'ailleurs suite à un vœu qu'avait déposé notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY. Pour ma part, j'adore Orwell, mais je me dis que nous ne pouvons pas mettre des plaques à chaque fois qu'un écrivain passe un an dans un immeuble. Mais cela se justifie pour l'immense Orwell de *1984*.

Mme Marine ROSSET : Puisque vous avez mentionné Marie-Christine LEMARDELEY, permettez-moi justement de prendre la parole une minute pour rappeler qu'il est l'auteur de *La ferme des animaux* et de *1984* qui aujourd'hui fait particulièrement sens. Il est donc intéressant, effectivement, que l'on puisse mentionner celui qui a décrit un Paris populaire de la Mouffe, où l'on se bousculait complètement dans les rues. C'est une partie importante de notre passé.

Mme Florence BERTHOUT : Certes. Je le retiendrai surtout comme l'auteur de *1984*, qui est une référence absolue.

La 2026 DAC 288 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

8 - 2026 DAC 347 - SUBVENTIONS (934 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 31 SOCIÉTÉS ET 1 ASSOCIATION AU TITRE DU SOUTIEN AUX 37 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS

Jean-Paul COLLET : Concernant le 5e arrondissement, il s'agit d'une subvention de 279 000 euros répartie entre onze cinémas indépendants du 5e arrondissement. Le montant est le même que l'année dernière. Je vous invite à voter cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Sur la Clef, nous avons le sentiment que cela diminue, mais ce n'est pas le cas, puisqu'ils avaient touché 20 000 euros qu'ils n'ont pas dépensés. Nous ajoutons 15 000 euros et, en année pleine, la subvention sera de 35 000 euros, comme prévu. Et vive nos cinémas indépendants que l'on aime et que l'on soutient avec la Ville.

La 2026 DAC 347 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0

Abstentions : 0
NPPV : 0

9 - 2026 DGRI 18 - CONVENTION DE CO-ORGANISATION ET DE CO-PRODUCTION AVEC PALATINE DE L'EXPOSITION « ROMA, VILLE LUMIÈRE » DU 01/07 AU 30/08/2026, AUX ARÈNES DE LUTÈCE (5E) PUIS SUR LES BERGES DE SEINE (PARIS-CENTRE)

Mme Florence BERTHOUT : L'exposition « Roma, ville lumière » se tiendra du 1er juillet au 30 août aux Arènes de Lutèce.

Jean-Paul COLLET : Pour cette exposition de photographies sur les quais de la Seine, un partenariat s'est instauré. Il est lié au festival Dolce Vita et aux 70 ans du jumelage entre Paris et Rome.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons assisté tous les deux d'ailleurs à une avant-première de ce festival pendant le Quartier du livre, avec un sublime film de Blasetti avec Sophia Loren et Mastroianni. La salle des fêtes était pleine.

La 2026 DGRI 18 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

10 - 2026 DAE 95 - ATTRIBUTION DES DEUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES DE PARIS

Mme Aurore MURAT : Ce projet de délibération de la Ville de Paris concerne le renouvellement des délégations de service public chargées de gérer les marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. Ce projet présente notamment la nouvelle répartition par secteur que géreront les deux délégataires. Ces changements ne nous impactent pas. Il est proposé que les marchés Monge, Maubert et Port-Royal soient délégués à la société Groupe Dadoun Père et Fils, ce qui constituerait un renouvellement, puisque c'est déjà le cas depuis le 4 janvier 2020.

J'aimerais rappeler rapidement les missions générales des délégataires : la bonne tenue des marchés, avec la gestion des emplacements et des équipements, et l'étroite relation avec les commerçants ainsi que la valorisation des commerces de bouche. Au-delà de ces missions d'ordre général, il est également indiqué une volonté de réduire les déchets et de collecter les biodéchets. Je souligne enfin la proposition de la société Dadoun Père et Fils qui propose un partenariat avec l'association Carton plein, dont la portée est de donner une seconde vie aux cartons et de venir en aide aux personnes en grande précarité.

Nous serons très attentifs à ce que tous ces objectifs soient respectés, et notamment la préservation du pouvoir d'achat de nos administrés, qui est une priorité. Sauf avis contraire et si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter le renouvellement de cette délégation de service public.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Effectivement, il faudra que l'on veille au strict respect du cahier des charges.

Mme Anne BIRABEN : Je voulais attirer l'attention aussi sur les marchés en semaine, souvent assez désertés malheureusement. Les délégataires proposent-ils quelque chose sur ce point ? Il y a aussi beaucoup de commerçants qui ne sont pas présents pendant les marchés de semaine. Beaucoup, au contraire, prennent la place des commerçants alimentaires pour proposer d'autres choses que l'alimentation. Y a-t-il une solution pour ces marchés et est-ce qu'il n'y aurait pas une réflexion à avoir pour que les marchés des mardis, mercredis et jeudis puissent être davantage fréquentés ? Par exemple, ne pourrions-nous pas

proposer un marché qui ait lieu en soirée, à partir de 18 heures, par exemple ? Lorsque les gens rentrent du bureau, ils pourraient avoir le temps d'aller au marché.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une question très intéressante, déjà posée dans le cadre de la précédente délégation. Je propose que l'on monte une réunion sur ce sujet parce que ce n'est pas en conseil d'arrondissement que l'on va régler cela, d'autant plus que ce n'est pas dans la convention. Benjamin ISARE suivait cela de très près. Nous pourrons organiser une réunion sur ce sujet qui n'est pas simple. On nous a déjà objecté que la fréquentation obtenue d'un côté est perdue de l'autre. Pour fréquenter beaucoup les marchés, je peux dire qu'il est vrai que les marchés sont beaucoup moins fréquentés. Le problème du soir est que l'on risque de perdre le public des seniors. Nous pourrons faire une réunion sur ce sujet majeur de l'équilibre du marché. Je le regrette, mais des commerces de vêtements viennent se substituer pour l'équilibre financier du marché, tandis que les autres ne veulent pas venir. Et l'on ne peut pas forcer des commerçants à venir.

Mme Marine ROSSET : Je voterai évidemment favorablement, mais avec quelques points de vigilance. Il est vrai que la dernière fois, en 2020, nous avions voté aussi une délégation de service public où plusieurs engagements devaient être repris. Je trouve que sur la gestion des déchets, sur la récolte des invendus, le marché a été plutôt concluant. En revanche, sur les prix et sur la diversité des commerçants, je suis favorable à ce que l'on ait une vigilance collective, pour que l'on puisse, même dans le 5e arrondissement, proposer des légumes, du poisson, de la viande à un tarif plus faible qu'il n'est actuellement.

Mme Florence BERTHOUT : Nous pouvons le dire et je souhaite que nous le fassions.

Mme Marine ROSSET : Il est inscrit, notamment dans la délégation et dans le marché, que des paniers à moindre prix doivent être proposés.

Mme Florence BERTHOUT : Oui. Mon adjointe Aurore Murat suivra cela avec une vigilance toute particulière, pour savoir à quelle fréquence cela sera proposé. Ce point fera l'objet, je le souhaite, vous avez raison, d'une vigilance particulière.

La 2026 DAE 95 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

11- 2026 DASCO 26 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (85 771 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (222 650 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (557 020 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter la DASCO 26 très rapidement, en lieu et place de mon cher adjoint Olivier BOUGAN. Il s'agit des dotations complémentaires de fonctionnement et des subventions d'équipement pour travaux dans les collèges publics de notre arrondissement. Les trois collèges Pierre-Alviset, Raymond-Queneau et Rognoni bénéficient de crédits à hauteur de 60 480 euros. Cela correspond à ce qu'ils ont demandé.

La 2026 DASCO 26 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

12 - 2026 DASCO 30 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (219 941 EUROS) À 13 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2025-2026

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne sommes concernés que par une subvention d'investissement pour le collège Rognoni. Je rappelle le lien avec un dispositif de budget participatif qui a deux ans. Les 14 862 euros mentionnés dans le dossier correspondent à une ombrière, qui devait être à l'origine une pergola. Il va falloir voir comment tout cela peut faire sens avec un aménagement de cour oasis dont nous allons entreprendre les travaux.

La 2026 DASCO 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

13 - 2026 DASCO 35 - CAISSES DES ÉCOLES – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2024 DASCO 103 RELATIVE AUX MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT : Je vais maintenant rapporter, toujours en lieu et place d'Olivier BOUGAN, trois délibérations sur la caisse des écoles. Je vais proposer de retirer la première, puisque la DASCO 35 ne nous concerne absolument pas. Cette délibération concerne le dispositif Paris Familles et la caisse des écoles du 5e a souhaité garder indépendant son dispositif de gestion des inscriptions à la cantine, de facturation et de gestion des impayés. Cela fonctionne bien. Les parents sont satisfaits et tout cela est suivi dans le cadre de règles générales qui s'appliquent à la Ville, concernant la gestion des impayés et le coût des repas lié au quotient familial. Nous ne faisons pas partie du dispositif Paris Familles pour ce qui est de la caisse des écoles, et, comme présidente de la caisse des écoles, je ne souhaite pas que l'on en fasse partie, car nous n'y voyons pas d'amélioration substantielle. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 9e, 15e, 16e et 17e arrondissements ne font pas non plus partie de cette délibération. Cela est laissé à l'appréciation des caisses des écoles. Je retire donc la DASCO 35.

14 - 2026 DASCO 36 - CAISSES DES ÉCOLES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CDE INTEGRÉES À PARIS FAMILLES ET PROJET HARMONISÉ DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES CDE NON INTÉGRÉES À PARIS FAMILLES

Mme Florence BERTHOUT : La DASCO 36 nous concerne sur le deuxième volet, qui est l'annexe 2. Il s'agit des règlements intérieurs de la restauration scolaire et ce règlement est globalement le même selon que l'on adhère ou non au dispositif Paris Familles. Par définition, le règlement s'applique à nous. Je propose donc d'adopter cette délibération. Ce n'est peut-être pas la peine de faire un vote disjoint, même s'il n'y a que l'annexe 2 qui nous concerne.

La 2026 DASCO 36 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

15 - 2026 DASCO 40 - AVENANT À LA CONVENTION 2025-2027 D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA CAISSE DES ÉCOLES DU 5E ARRONDISSEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit simplement d'employer le terme adéquat sur le plan juridique et de remplacer le terme de « délégué ». J'avais d'ailleurs déjà fait la remarque lors de précédents conventionnements. La Ville de Paris, conformément à la loi PLM et au Code général des collectivités territoriales, confie la gestion de la restauration et les délégations ont d'autres conséquences sur le plan du droit, comme vous le savez fort bien.

La 2026 DASCO 40 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

16 - 2026 DLH 74 - RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT ET MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR L'HABITATION CONFORTABLE

Mme Florence BERTHOUT : La DFPE 239 est retirée à la demande de la Ville de Paris. Je cède donc la parole à Anne BIRABEN, qui va rapporter la DLH 74.

Mme Anne BIRABEN : Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par L'Habitation confortable de programmes de création de trois pensions de famille. Ce sont des habitations particulières situées dans le 5e, le 18e et le 14e. Je préfère vous parler de celle du 5e arrondissement située rue des Bernardins. Le prix de revient des opérations de création de pensions de famille ayant augmenté, L'Habitation confortable sollicite la Ville afin qu'elle garantisse les prêts dont les caractéristiques et les montants ont été revus. En conséquence, je vous propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts contractés par L'Habitation confortable auprès de la Caisse des dépôts et consignations. En vue du financement de la création de ces programmes, le montant total s'élève à 4 849 500,74 euros, mais je vous propose de voter uniquement sur la pension de famille qui nous concerne, à savoir celle dont le projet est d'être installé rue des Bernardins. Je vous propose de faire un vote disjoint, puisque nous ne connaissons pas les cas des 18e et 14e arrondissements.

La 2026 DLH 74 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

17 - 2026 DPE 20 - SUBVENTIONS (636 000 EUROS) ET SIGNATURE DE 6 CONVENTIONS ET DE 19 AVENANTS AVEC 25 STRUCTURES ŒUVRANT POUR LE RÉEMPLOI

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à attribuer des subventions à des associations qui font la promotion du réemploi. Les associations concernées dans cette délibération ne sont pas spécifiquement actives sur le 5e arrondissement. Deux associations œuvrent sur tout le territoire parisien. L'association Rejoué a pour objectif le redéploiement d'ateliers pédagogiques auprès d'enfants sur un réemploi de jouets et l'organisation de collectes de jouets dans les écoles. Elle a notamment travaillé avec Chimie ParisTech-PSL, pour des collectes. L'association Réuniv a pour objectif d'accompagner les associations étudiantes à l'organisation de collectes pour le réemploi. Le 16 et le 20 février dernier, avec l'aide de Réuniv, l'association Écosciences a mis à disposition une boîte de collecte permettant de collecter et de redistribuer 65 kilogrammes d'objets. Je propose de voter favorablement pour ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sont de jolies initiatives.

La 2026 DPE 20 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

18 - 2026 DSOL 55 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (315 620 EUROS) ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (301 504 EUROS) SOIT 617 124 EUROS POUR 14 ASSOCIATIONS METTANT EN PLACE DES ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ET DE SOLIDARITÉ. CONVENTIONS

Mme Nazan EROL : Cette délibération concerne onze subventions de fonctionnement à hauteur de 315 620 euros et trois subventions d'investissement à hauteur de 301 504 euros, soit un total de 617 124 euros de subventions à des associations qui interviennent dans la lutte contre la précarité alimentaire et l'accompagnement des publics fragiles. Pour notre arrondissement, nous avons une subvention à hauteur de 1 000 euros pour l'association Partage 5-6-7. Il s'agit d'une association qui intervient dans le 5e, le 6e et le 7e arrondissement et qui assure des distributions de colis alimentaires au profit des personnes en situation de précarité. D'autres associations concernées par ces subventions sont actives dans tout Paris. Ainsi, une subvention à hauteur de 50 000 euros concerne la Banque alimentaire de Paris et d'Île-de-France pour la collecte et la redistribution de denrées alimentaires auprès de nombreux acteurs de l'aide alimentaire parisienne, et partenaire d'Épisol ; le secours alimentaire à hauteur de 90 000 euros, pour la distribution de colis alimentaires à l'échelle parisienne, ce qui correspond pour cette délibération à la plus importante des subventions de fonctionnement. Il y a aussi des soutiens aux familles avec Paris Tout P'tits et une subvention à hauteur de 70 000 euros pour la distribution de colis destinés aux bébés et aux jeunes enfants de familles en situation de précarité. Il y a aussi l'accompagnement social avec Action contre la faim, à hauteur de 40 000 euros pour la réalisation d'études et d'enquêtes sur les besoins alimentaires des publics précaires et sur les dispositifs d'aides existants. Enfin, l'association Solidarité Notre-Dame de Tanger, à hauteur de 10 000 euros pour l'accompagnement de personnes migrantes en situation de grande précarité dont l'action est un peu plus centralisée sur le 18e arrondissement. Je vous propose donc de voter.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Je rappelle que la Banque alimentaire est partenaire d'Épisol et nous aide énormément, puisque toutes les collectes que nous faisons dans le 5e arrondissement sont fléchées sur l'épicerie solidaire pour les étudiants que j'ai créée au 1, rue Soufflot et qui, maintenant, aide 440 étudiants ayant un reste à vivre inférieur à 7 euros adhérents à cette épicerie.

La 2026 DSOL 55 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

19 - 2026 DSOL 59 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (425 600 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS PROPOSANT DES ACTIONS DE RÉPONSE AUX BESOINS FONDAMENTAUX ET DE SOCIALISATION À DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE EXCLUSION

Mme Nazan EROL : Cette délibération concerne notre arrondissement, pour une subvention à hauteur de 11 000 euros pour Cœur du Cinq. Cœur du Cinq est un accueil de jour situé au 24, rue Daubenton, pour des personnes isolées sans domicile ou en situation de précarité. Différents services sont proposés, comme la mise à l'abri en journée, les petits déjeuners, les domiciliations, l'accompagnement social, les sorties culturelles et sportives qui favorisent la remobilisation de ces personnes. Je rappelle que cette subvention était identique ces deux dernières années, alors qu'il y a trois ans, ils souhaitaient 13 000 euros.

Pour Les Compagnons de la nuit, La Moquette, une subvention est à hauteur de 100 000 euros. C'est un accueil situé au 15, rue Gay-Lussac. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de socialisation destiné aux personnes sans domicile, avec l'organisation d'activités culturelles, d'ateliers, de conférences et de temps conviviaux qui favorisent la mixité sociale. Il y a aussi la réalisation de maraudes dans le Quartier latin afin d'aller à la rencontre des personnes à la rue et de les orienter vers les dispositifs d'accompagnement. Il s'agit de la deuxième subvention la plus importante en matière d'aide.

La 2026 DSOL 59 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Nazan EROL : Je n'ai pas oublié la DPMP 9, mais, à la demande de la Ville de Paris, elle a été retirée de l'ordre du jour.

20 - V052026035 - VŒU VISANT À RÉTABLIR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE DE MINUIT À DEUX HEURES LES JEUDIS, VENDREDIS ET SAMEDIS SOIR

Mme Aurore MURAT : Depuis un an, les agents de la police municipale assurent, sur la base du volontariat, des patrouilles entre minuit et 2 heures du matin les jeudis, vendredis et samedis. Ces patrouilles ont prouvé leur utilité. Elles répondent à une attente claire des habitants : pouvoir vivre dans un arrondissement animé sans pour autant renoncer à leur droit au repos et à leur tranquillité. C'est pourquoi nous avons été particulièrement surpris d'apprendre que les heures supplémentaires de la police municipale seraient désormais limitées à six heures par semaine. Cette décision apparaît d'autant plus difficile à comprendre que, dans le même temps, Madame El Aaraje, Première Adjointe au Maire de Paris, nous assurait dans un mail que les services de la DPMP seraient, je cite, « comme chaque année, mobilisés et vigilants au respect et aux aspirations de tous les Parisiens ». Cette contradiction est d'autant plus préoccupante que la Ville a fait le choix d'étendre les horaires des terrasses estivales jusqu'à 23 heures en juillet et en août. Par ailleurs, les chiffres des verbalisations sont sans appel. Ils démontrent que ces patrouilles nocturnes ne sont ni symboliques ni accessoires. Elles répondent à des situations bien réelles, notamment en matière de respect de la réglementation des terrasses et de prévention des nuisances sonores. Enfin, un élément, et non des moindres : ces heures supplémentaires représentent un complément de revenu significatif pour les agents volontaires. Pour toutes ces raisons, nous formons le vœu que soit rétabli le financement des heures supplémentaires les jeudis, vendredis et samedis soir afin de maintenir une présence effective de la police municipale aux horaires correspondant aux besoins constatés sur le terrain.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai rencontré Lamia El Aaraje, qui m'a dit qu'elle allait regarder cela de très près. Parce qu'effectivement, c'est totalement contradictoire et si nous n'avons pas d'heures supplémentaires, nous ne pouvons pas avoir d'équipage le soir.

Mme Marine ROSSET : Si mes souvenirs sont bons, nous avions déjà eu le même constat et vous aviez déjà formulé le même vœu il y a un an et deux ans.

Mme Florence BERTHOUT : Et nous l'avions obtenu.

Mme Marine ROSSET : Nous sommes évidemment favorables à ce que ces dispositions soient prises, parce que l'on doit répondre à deux enjeux : celui de la sécurité la nuit dans le 5e arrondissement et dans tout Paris. Je me permets de répéter que, si des Parisiennes et des Parisiens ont besoin de la police municipale après une 1 heure du matin, il y a la possibilité d'envoyer des policiers d'autres arrondissements qui bénéficient, eux, de brigades sur le terrain. Nous sommes favorables à ce qu'il y ait cette enveloppe d'heures supplémentaires qui soit faite, mais je ne voudrais pas que l'on laisse croire qu'il n'y a pas d'appel possible durant la nuit au créneau que vous avez mis dans votre vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Par expérience, je peux vous dire que l'on peut toujours appeler, mais si c'est pour avoir une brigade de la police municipale d'un autre endroit pour venir, nous ne l'aurons pas pour des raisons qui se comprennent bien.

Mme Aurore MURAT : Madame la Maire, j'aimerais ajouter juste un point pour vous répondre. Chaque semaine, nous avons un reporting effectué tous les lundis à 10 heures sur les effets que nous constatons sur la voie publique, et notamment de façon nocturne. Souvent, il est constaté que les effectifs des autres arrondissements ne sont pas disponibles.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr, et c'est pour cela que nous les demandons. De plus, quand on appelle, il n'y a pas la même connaissance du terrain que celle de nos policiers municipaux. J'espère que Lamia El Aaraje va débloquer ce système, et je compte sur vous pour nous soutenir. Sinon, nous n'aurons pas d'équipage. Or, nous avons besoin absolument d'équipage le soir.

Le V052026035 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

21 - V052026036 - VŒU VISANT À RENDRE ACCESSIBLE AUX PARISIENS LE JARDIN DE L'ANCIENNE ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Benjamin ISARE pour ce qui n'est pas tout à fait notre marronnier, mais qui revient une fois par an. Je n'exclus pas que l'on finisse par y arriver. Après tout, nous avons bien fini par obtenir l'ouverture du Val-de-Grâce, même si c'est fermé pour des problèmes de sécurité en ce moment. Il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas au moins le week-end, cher Benjamin.

M. Benjamin ISARE : L'objectif de ce vœu est de demander, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la réouverture du Jardin Carré situé dans l'ancienne École polytechnique, comme c'était le cas jusqu'en 2015. Cet espace créé dans les années 1990 représente une surface significative de plus de 9 000 mètres carrés et offre un espace de fraîcheur indispensable qui pourrait être ouvert aux Parisiens au moins le week-end.

M. Irénée FRÉROT : Plus qu'un marronnier, ce sujet est même un tilleul. Je fais allusion au fameux tilleul qui va être préservé, bien sûr. Et évidemment, nous sommes très heureux de nous associer à ce vœu. Il s'agit d'un sujet que nous portions depuis longtemps aussi avec les écologistes, pour préserver ce lieu et ne pas trop le dégrader sur le plan urbanistique. Évidemment, le Jardin Carré en fait partie. Nous sommes très contents de nous associer à vous pour travailler à ce qu'il soit rouvert. Effectivement, cela dépend aussi du ministère, et il faut donc lui faire accepter qu'il y ait des gens qui passent à nouveau au milieu de leurs bureaux, sous leurs fenêtres.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense qu'une première étape serait d'obtenir, par exemple, que cela soit ouvert tous les dimanches, avec un conventionnement avec la Ville et des agents de la Ville pour garder les lieux.

Mme Anne BIRABEN : Nous avons tous envie de voter ce vœu, évidemment. J'ai un souvenir ancien où l'on pouvait traverser par l'École polytechnique. Mais avant de pouvoir le traverser, il faudrait d'abord le remettre en état. Aujourd'hui, ce n'est pas encore très beau.

Mme Florence BERTHOUT : Si, c'est fait. Nous demanderons d'ailleurs à ce qu'il y ait une visite, parce que je suis allée le voir et il est très beau. Il a été rénové. Je trouve que c'est mieux que cela n'a été. Il y a de l'eau, des espaces verts. Nous organiserons une visite et vous ferez part de toutes vos remarques.

Le V052026036 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

22 - V052026037 - VŒU VISANT À ENCADRER LES LOYERS DES LIBRAIRIES OCCUPANT UN LOCAL DE LA VILLE DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à Jean-Paul COLLET sur la question ô combien sensible des librairies. Il intervient avec sa double casquette d'élu et d'ancien libraire. Il est donc peut-être le mieux placé parmi nous pour évoquer ce sujet qui nous tient et qui me tient particulièrement à cœur.

M. Jean-Paul COLLET : Je vous remercie, Madame la Maire, d'attirer l'attention sur le livre, une fois de plus. Je tiens quand même à souligner que nous sortons du Quartier du Livre, manifestation que vous soutenez depuis une dizaine d'années, où le livre a été particulièrement à l'honneur à travers différentes manifestations. Le livre apparaissait sous tous ses aspects, à travers la librairie éphémère, à travers le Salon du livre de la LICRA, ainsi que lors de l'intervention faite autour des métiers du livre. Il y avait donc une vision assez générale du livre. En revanche, aujourd'hui, le conseil d'arrondissement vous propose d'émettre un vœu concernant la situation extrêmement difficile des librairies à l'heure actuelle. J'ai passé 26 ans dans la librairie, dans ce quartier, rue Monge, et la situation économique s'amplifie, avec des difficultés économiques flagrantes. Un des principaux points de difficulté que rencontrent les librairies concerne le foncier, c'est-à-dire le prix des loyers. Je prends mon seul exemple : une de mes librairies appartenait à la Ville de Paris. Le loyer était dans la moyenne basse des loyers pratiqués dans le quartier. Malgré tout, cela a toujours été un loyer assez important par rapport au chiffre d'affaires et à la rentabilité d'une librairie, dans le sens où pour 70 mètres carrés, je payais plus de 3 200 euros par mois. Vous imaginez qu'il faut vendre beaucoup de livres, ne serait-ce que pour payer le loyer. La situation économique s'amplifie à l'heure actuelle d'une façon défavorable. J'ai fait dernièrement une petite tournée des différentes librairies, qu'elles soient dans un local appartenant à la Ville de Paris ou qu'il s'agisse de baux privés. Elles rencontrent toutes des difficultés économiques avec l'inflation des livres, avec les charges de plus en plus importantes, notamment le prix du loyer. Nous émettons le vœu concernant les locaux appartenant à la Ville de Paris de plafonner les loyers des librairies à un prix inférieur au prix du marché. Je crois qu'il y a beaucoup de librairies qui ne peuvent plus, à l'heure actuelle, payer le prix même bas du marché. Ils se retrouvent donc dans des situations économiques extrêmement difficiles.

Il y a un deuxième point. Pour celles qui sont vraiment dans une situation économique grave, nous demandons un accompagnement au cas par cas, pour analyser leur situation économique et pouvoir leur permettre de continuer à vivre, parce qu'elles sont en ce moment dans un état de survie.

Mme Florence BERTHOUT : Pour deux librairies, nous essayons désespérément de faire baisser le loyer. Il est vrai qu'il est paradoxal d'avoir, dans le plan local d'urbanisme bioclimatique, avec le soutien de la Ville, pu protéger nos librairies. Je l'ai fait aussi pour les commerces de bouche et l'artisanat qui pouvaient être protégés. Il y a une espèce de zone blanche concernant les loyers, avec une disjonction entre d'un côté ceux qui vont accompagner les librairies à travers des plans et, de l'autre, ceux qui pratiquent les loyers. Aujourd'hui, tout ce petit monde ne se parle pas. Nous avons donc fait simple, parce que l'on pourrait rajouter que les librairies qui voudraient trouver une source de revenus supplémentaires n'y sont pas autorisées. On ne les autorise pas à vendre, par exemple, des goodies liés à leurs activités de libraires. C'est d'une complication énorme. On ne va pas les autoriser non plus à faire de petites activités de tisanerie, sauf exception. Nous avons deux cas très préoccupants dans l'arrondissement. J'ai encore rappelé le secrétaire général adjoint de la Ville pour qu'il regarde cela. Je pense qu'il faut que l'on arrive à faire un prix inférieur de vingt pour cent au moins au prix du marché.

Mme Marine ROSSET : En lisant le vœu, j'étais plutôt favorable. Mais votre intervention, permettez-moi de le dire, Monsieur COLLET, m'étonne. Il faut rappeler, et vous le faites dans le vœu, mais pas à l'oral, l'engagement de la Ville sur le sujet des librairies indépendantes. Est-ce qu'il y a d'autres villes qui ont des plans pour sauver des librairies telles que nous en avons eus dans le Quartier latin pendant plus de dix ans grâce à la SEMAEST, maintenant grâce à Paris Commerces ? Non. Est-ce qu'il y a des villes qui consacrent autant d'argent en appels à projets pour aider les librairies ? En général, quand les librairies candidatent, elles obtiennent immédiatement des aides. Vous mentionnez aussi dans votre vœu la protection par le PLU. Je trouve votre propos un peu déséquilibré, permettez-moi de le dire très franchement. La Ville intervient très fortement pour défendre les librairies indépendantes. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Mme Florence BERTHOUT : C'est ce que je viens de rappeler dans mon propos.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait. Vous rééquilibrez les propos de Monsieur COLLET. Je suis favorable à ce que, effectivement, il puisse y avoir une réflexion au niveau de la Ville pour encadrer les locaux commerciaux des bailleurs sociaux de Paris Commerces. Je pense que, vous l'avez dit implicitement, cela aidera Paris Commerces à avoir un dialogue avec la Ville sur ce point. Je partage le constat. En revanche, accompagner au cas par cas les librairies qui rencontrent des difficultés financières, c'est déjà fait et il n'y a pas à le rajouter. Paris Commerces a un exemple que nous avons tous en tête : L'Amie prodigieuse. Dès que ce libraire a eu un problème, qu'il a écrit un mail sur un sujet de loyer, l'équipe est immédiatement venue pour voir avec lui ce qui pouvait être fait. Et pour chaque librairie qui est dans Paris Commerces, l'équipe fait un travail formidable d'accompagnement. Je suis donc gênée de voter un vœu où il est indiqué que l'on n'accompagne pas au cas par cas les librairies.

Mme Florence BERTHOUT : Non, il n'a jamais été écrit qu'il n'y avait pas d'accompagnement des librairies. Je leur demande d'accompagner au cas par cas. Il s'avère que j'ai deux exemples très concrets, mais cela reste hors de ce vœu dont ce n'est pas l'objet. J'ai toujours rendu hommage à ce qu'avait fait la SEMAEST. Ce n'est donc pas le sujet. En l'espèce, nous pouvons parler à nouveau hors conseil de la librairie dont vous parlez. J'ai dû appeler pendant trente minutes au téléphone pour que l'on se déplace, et la proposition qui a été faite est tout sauf celle qui correspondait à la situation. Cela ne veut pas dire qu'ils ne font rien, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bonnes intentions, mais à un moment donné, le sujet est vraiment de savoir comment pouvoir régler le loyer. Et ce n'est pas en faisant des formations sur la vente en ligne, comme ce qui a été proposé, que cela se résout. C'est du vécu, j'y ai passé plusieurs heures. Si vous ne voulez pas que l'on accompagne au cas par cas, nous pouvons écrire qu'il faut poursuivre l'accompagnement, par exemple. Écrivez-le différemment si vous voulez.

Mme Marine ROSSET : D'accord, alors écrivons « de continuer à accompagner ».

Mme Florence BERTHOUT : Ou « d'amplifier l'accompagnement au cas par cas pour des librairies qui rencontrent des difficultés particulières ». Parce que le problème est qu'il y a

un accompagnement, mais que pour les librairies qui rencontrent vraiment une difficulté particulière, les réponses seront celles de la boîte à outils, ce qui peut se comprendre, mais qui n'est pas suffisant. Peut-être qu'il faut rédiger les choses différemment. Je vois ce que veut dire Marine ROSSET. « Accompagner tout particulièrement les librairies qui rencontrent d'importantes difficultés financières » pourrait être une façon de le dire.

Mme Marine ROSSET : De continuer à accompagner. Je ne voudrais pas que le travail fait par les équipes ne soit pas reconnu, même si vous estimez peut-être qu'il n'est pas suffisant.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas moi qui estime. Je vous dis que j'ai des cas de librairies en difficulté.

Mme Marine ROSSET : Mais j'entends bien qu'il y a des librairies en difficulté financière.

Mme Florence BERTHOUT : Quand une librairie ne peut pas payer son loyer, ce n'est pas de la formation à la vente en ligne qui peut la sauver. C'est un accompagnement pour une baisse du loyer et un échelonnement financier qui peut le faire. Ce n'est pas qu'une boîte à outils.

Mme Marine ROSSET : Vous êtes d'accord pour mettre « continuer à accompagner ».

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord, même si cela ne dit pas tout à fait ce que je veux dire, car je considère qu'il faut avancer.

M. Jean-Paul COLLET : Madame ROSSET, je peux comprendre que mes propos soient excessifs, mais je crois que la situation est très urgente. Accompagner, c'est bien. Pour la continuité, oui. La Ville de Paris a soutenu ma librairie quand il y a eu le Covid, par exemple. C'est absolument incontestable. Maintenant, si mon propos est fort, c'est que la situation est urgente et ce n'est pas en baissant le loyer pendant deux mois que les choses vont changer. Je crois qu'il y a des mesures très urgentes à prendre si l'on ne veut pas voir disparaître beaucoup de librairies. On voit certaines librairies majeures s'éteindre à l'heure actuelle : Gibert, Le Furet du Nord, et cetera. La situation est vraiment catastrophique et j'attire votre attention pour que le Maire de Paris accompagne effectivement les librairies.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose d'écrire « de poursuivre tout particulièrement l'accompagnement des librairies en grande difficulté financière ». Celles qui sont en grande difficulté financière ne peuvent pas être traitées comme les autres.

Le V052026037 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

23 - V052026038 - VŒU VISANT À RÉALISER LA VÉGÉTALISATION DE LA RUE HENRI-BARBUSSE ET LA SECONDE PHASE DE VÉGÉTALISATION DE LA RUE GAY-LUSSAC, INITIALEMENT PRÉVUES EN 2025

M. Benjamin ISARE : Ce vœu vise à demander à la Ville de Paris que puissent être entrepris les travaux concernant les aménagements des rues Henri-Barbusse et Gay-Lussac. Je rappelle que lors de la précédente mandature, le programme Embellir votre quartier, qui devait initialement permettre la réalisation de projets de végétalisation dans l'ensemble de l'arrondissement au cours de la mandature 2020-2026, a finalement eu une ambition un peu plus modeste qui s'est résumée à deux des quartiers du 5e arrondissement que sont le Jardin des Plantes et le Val-de-Grâce. Considérant que la seule phase de végétalisation de la rue Gay-Lussac a été réalisée entre août et décembre 2025 et qu'il apparaît cohérent de pouvoir prolonger cet aménagement sur la dernière partie du tronçon Gay-Lussac ; considérant également que les projets de végétalisation de Henri-Barbusse ont été menés, que toutes les

études permettent de fournir un projet abouti et que ces travaux étaient prévus initialement entre avril et octobre 2025, mais n'ont toujours pas été engagés ; il est demandé à la Ville de Paris de reprendre ces projets de végétalisation de la rue Henri-Barbusse ainsi que la seconde phase de la végétalisation de la rue Gay-Lussac.

Mme Florence BERTHOUT : J'ajoute que toutes les réunions publiques ont été faites. Les réunions de concertation ont duré un an et demi. Les études ont d'ailleurs été remarquablement faites, les projets sont faits, même les essences ont été choisies. Je ne demande pas à ce stade d'autres projets de végétalisation, mais je sais ce qui se passe : si nous retardons trop, on va dire que cela ne peut pas tout à fait se faire comme cela.

M. Irénée FRÉROT : Nous nous associerons bien sûr à ce vœu. Nous voterons pour aussi. Je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait qu'à Paris, on pousse effectivement à l'adaptation au changement climatique, mais il y a une situation au niveau national qui est assez inquiétante avec l'amputation du Fonds vert, qui était de 2,4 milliards d'euros en 2024, qui est passé à 837 millions en 2026 et qui vient encore d'être amputé de vingt pour cent. Les économistes estiment qu'il faudrait 20 milliards par an. Donc, nous sommes quasiment à un quarantième de ce qui devrait être pour l'adaptation au changement climatique. Il est donc important d'interpeller aussi éventuellement le député de la circonscription sur ces politiques du gouvernement qui amputent le Fonds vert de manière extrêmement inquiétante. Malgré tout, nous nous associerons évidemment à toutes les politiques qui permettent de mieux lutter contre le changement climatique dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve aussi que le Fonds vert a été amputé d'une manière qui me fait peur, comme élue locale. Nous ne sommes pas irresponsables. Nous ne demandons pas à refaire d'autres choses. Nous savons ce qu'est un budget, mais là, il faut que nous le fassions parce que tout est prêt.

Mme Marine ROSSET : Nous allons voter ce vœu, parce que nous ne pouvons pas être contre la végétalisation. Comme vous l'avez dit, la concertation a déjà eu lieu. On le ferait d'autant plus volontiers s'il y avait aussi des considérants qui montraient l'engagement de la Ville de Paris sur la végétalisation. Je pense qu'effectivement, sur le quartier Jardin des plantes, sur le quartier Val-de-Grâce, il y a eu des choses qui ont été aussi réalisées. Vous pouvez revenir sur la rue Claude-Bernard, sur la rue Mouffetard qui a été sous votre pilotage. Par ailleurs, nous avons été dans une phase où l'on a effectivement végétalisé. Il s'agissait de petites portions de rues, mais cela a été important. Il me semble qu'il y a des traverses de l'arrondissement qu'il faut végétaliser à tout prix. Je pense notamment à la rue Monge, même si je sais que c'est très compliqué. Vous avez certainement expérimenté durant la canicule une balade pour aller acheter un livre dans une librairie de la rue Monge en pleine canicule. C'est impossible de tenir. Donc nous porterons aussi le fait que les grands axes puissent être végétalisés.

Mme Florence BERTHOUT : Nous le porterons ensemble.

Mme Marine ROSSET : J'allais conclure ainsi.

M. Benjamin ISARE : Nous avons demandé au service de voirie de pouvoir lancer des études et, aujourd'hui, aucune étude n'est lançable, faute de financement. Il serait donc souhaitable que vous puissiez convaincre l'exécutif parisien dont vous faites partie, pour déverrouiller les budgets et que l'on puisse a minima lancer des études sur le potentiel de végétalisation sur les axes de rue Monge ou de la rue des Écoles, par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai que la rue Monge est une priorité.

M. Benjamin ISARE : Lançons les études !

Mme Florence BERTHOUT : Absolument. Nous sommes tous d'accord sur ce sujet. Les services nous disaient qu'il y aurait vraisemblablement une impossibilité sur une grande partie de la rue Monge, en raison des réseaux souterrains. Je dis cela avec beaucoup de circonspection.

Mme Anne BIRABEN : Nous sommes tous d'accord qu'il faut végétaliser la ville. Je n'aime pas tellement le mot végétaliser, mais enfin, redonner de la nature à la ville. Je pense qu'il faut être transparents aussi sur le nombre de places de stationnement que cela va supprimer. Il est important de le dire, parce que cela concerne les habitants et notamment les habitants de ces deux rues. Est-ce que l'on peut avoir une idée ?

Mme Florence BERTHOUT : Les habitants ont été absolument informés à chaque fois sur Gay-Lussac et sur Henri-Barbusse, puisque l'aménagement Henri-Barbusse va se traduire par des suppressions de places de stationnement, sachant que l'on va végétaliser à la place. J'avoue que je ne sais plus le chiffre. Mais cela avait été parfaitement dit en réunion publique.

Le V052026038 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

24 - V052026039 - VŒU VISANT À DEMANDER À LA VILLE DE PARIS DE DÉPLOYER DES CENDRIERS DANS L'ESPACE PUBLIC, ET D'ORGANISER LEUR COLLECTE AINSI QUE LE RECYCLAGE DES MÉGOTS COLLECTÉS

M. Benjamin ISARE : Ce vœu vise à pouvoir déployer des cendriers municipaux dans l'espace public. Aujourd'hui, toutes les poubelles, globalement, sont équipées d'éteignoirs, mais on voit bien qu'à certains endroits nous ne sommes pas en mesure d'avoir des poubelles de rue, dans des rues très étroites, sur les trottoirs étroits. L'idée est donc de pouvoir expérimenter l'installation de cendriers sur potelets. Cela ressemble à une boule de potelet, mais en un peu plus gros. Il s'agit donc de déployer ce type de dispositif dans l'espace public, d'organiser leur collecte en concertation avec les mairies d'arrondissement et les représentants des agents de la propreté. Nous allons essayer de déployer ce genre de dispositif en lien notamment avec les commerçants pour organiser à l'échelle de Paris le recyclage des mégots collectés, le cas échéant par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé. Je sais qu'il y a déjà d'autres arrondissements qui ont pris ce sujet à bras-le-corps. Et la difficulté rencontrée est la question du recyclage, parce qu'il n'y a pas d'entreprises en Île-de-France pour le faire. Par conséquent, en termes de bilan carbone, on ne peut pas dire que nous ayons un modèle totalement satisfaisant. Il faut donc voir si l'on peut, à l'échelle parisienne, organiser cette collecte et ce recyclage des mégots. Je vous demande de voter favorablement ce vœu et nous sommes bien évidemment prêts à être laboratoire d'expérimentation pour déployer ces dispositifs.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes même prêts à financer sur notre budget, en définissant des rues.

Mme Lucie JEANNEAU : En fait, cela a déjà été expérimenté. Nous ne serions pas les premiers à le faire. Quarante potelets ont été installés en expérimentation dans le cadre des anciennes rues sans mégot.

Mme Florence BERTHOUT : Où cela a-t-il été expérimenté ?

Mme Lucie JEANNEAU : Je ne sais pas exactement. À Paris, pas dans le 5e. Nous partageons bien sûr l'objectif de réduction de la pollution liée aux jets de mégots dans l'espace public, mais ce vœu va à l'encontre des actions actuelles de la Ville de Paris déjà mises en œuvre sur ce sujet. Pour eux, le plus important est de favoriser une certaine pédagogie, pour que les gens ne jettent plus leurs mégots par terre. Ils ont déjà développé des cendriers de poche, qui ont été distribués d'ailleurs dans le 5e je crois, devant les bibliothèques, aux étudiants. Cela a assez bien fonctionné. Il faut prendre en compte aussi qu'il y a, depuis le 1er juillet 2025, une interdiction de fumer dans de nombreux lieux publics, notamment des espaces publics extérieurs. Il y a donc de nombreux lieux où l'on ne peut pas installer d'autres systèmes. C'est interdit par la loi. Et puis cela ne va pas non plus dans le sens du

désencombrement de l'espace public qui est souhaité pour une bonne circulation des différents usagers, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des personnes avec poussette. Enfin, le deuxième attendu du vœu concerne la filière de valorisation qui est très peu efficiente actuellement, vous l'avez dit, mais surtout qui, d'un point de vue écologique, n'est pas du tout au point. Comme elle n'est pas bien développée, elle oblige à transporter les mégots sur de grandes distances et cela limite donc l'intérêt environnemental. Pour tous ces points, nous voterons défavorablement.

M. Benjamin ISARE : Alors, faisons de l'expérimentation et du circuit court. L'idée est justement d'essayer de développer cela en lien peut-être avec les universités du quartier, les startups qu'il peut y avoir en Île-de-France. Sur la question de l'encombrement de l'espace public, je vous rejoins. Je suis totalement opposé à encombrer davantage l'espace public. Il faut plutôt essayer de le désencombrer. Ces cendriers ont vocation à être mis sur des potelets. En fait, vous avez une boule plus grosse sur le potelet, qui le surélève un peu et qui ne prend donc pas plus de place sur l'espace public. L'idée n'est pas d'en disséminer dans tout l'arrondissement, mais de trouver justement les lieux pertinents. Avec Aurore Murat, nous irons voir dès demain où les installer à des endroits où, faute de réceptacles pour pouvoir jeter les mégots, une solution complémentaire peut être apportée au-delà des cendriers qu'il peut y avoir sur les tables. Plus il y aura de dispositifs qui viendront se complémenter les uns les autres, plus on espère pouvoir limiter les jets de mégots, parce que les gens qui ont fini leur cigarette ne savent pas où mettre leur mégot et le jettent. Beaucoup de tentatives de pédagogie ont été faites dans l'arrondissement. Il faut quand même reconnaître que, hormis la verbalisation, il n'y a pas grand-chose qui fonctionne. Je connais moi-même des gens qui se sont fait verbaliser parce qu'ils ont jeté leur mégot. Ils n'en ont plus jamais jeté après.

Mme Florence BERTHOUT : J'entends ce que vous dites sur la filière et sur le caractère fondamentalement non écologique d'opérations comme celle-ci. Mais je vous avoue que, de guerre lasse… Concernant la prévention, nous avons acheté des centaines de petits cendriers de poche, que nous avons distribués. Je suis au regret de vous dire que cela ne marche pas du tout. D'ailleurs, nous voyons à proximité de bars et brasseries des cendriers sur les tables où on laisse les mégots. L'idée n'est pas forcément d'avoir un système pérenne, mais ce serait de mettre ce type de cendriers au moins sur des parcours de rues, peut-être la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève où il y en a partout. L'entretien est laissé à l'appréciation des gérants. Peut-être qu'il faudrait mettre d'ailleurs une petite pastille sur ces cendriers amovibles pour expliquer que le mieux est de ne pas fumer. Nous sommes un peu désemparés.

Mme Marine ROSSET : Mon sentiment est qu'il vaut sans doute mieux avoir des campagnes anti-tabagisme bien plus fortes. Mais, étant fumeuse, j'ai quand même l'impression que, globalement, même s'il y a des cendriers à portée de main, le geste de jeter n'est pas forcément lié à ce qu'il y ait ou non un cendrier.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons faire une expérience là où il y a beaucoup de mégots, et nous verrons ce que cela donne. Je ne suis pas têtue comme un âne bâté. Si cela nous coûte de l'argent et que cela ne marche pas, il n'y a pas de raison de le faire. Il y a des endroits où je ne sais pas comment faire : j'ai remarqué que, là où il y a les ancrages Vélib', il y a des mégots partout. Je ne sais pas si cela les stresse de prendre le Vélib', s'ils veulent une cigarette quand ils posent le Vélib' et quand ils repartent. Sur le plan comportemental, cela m'interpelle.

Mme Marine ROSSET : Je vous explique, en tant que fumeuse. C'est le moment où l'on fait une pause. On pose le vélo et, avant d'aller à un rendez-vous, on fume une cigarette.

Le V052026039 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 3
Abstentions : 0
NPPV : 0

25 - V052026040 - VŒU VISANT À POURSUIVRE L'EXPÉRIMENTATION ET DÉVELOPPER LES CRÉNEAUX AUTONOMES DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU 5E ARRONDISSEMENT

M. Nicolas DUPIECH : Ce vœu porte sur le dispositif des créneaux autonomes, dispositif mis en place par la Direction de la Jeunesse et des Sports et particulièrement utile pour nos associations sportives du 5e arrondissement. Je précise d'ailleurs que je vais demander de rajouter des éléments dans nos vœux, dans le deuxième considérant et dans la demande à la fin à la Mairie de Paris. Plusieurs associations sportives du 5e arrondissement qui bénéficient déjà de ce dispositif dans les gymnases Buffon, Poliveau et Ortolan, dans le cadre d'une première phase d'expérimentation. Concrètement, ce dispositif permet aux associations sportives d'utiliser les équipements sportifs du 5e arrondissement en dehors des horaires habituels de présence des agents dans le cadre d'une convention spécifique garantissant les conditions de sécurité et de responsabilité. Les premiers retours sont positifs, tant du côté des associations que des responsables d'équipements et aucune difficulté majeure n'a été signalée dans les sites concernés. Dans un contexte où la demande des créneaux sportifs est très forte et où l'optimisation de l'occupation des équipements sportifs municipaux nous apparaît nécessaire, il nous paraît de bon sens de poursuivre cette expérimentation et d'envisager son extension à d'autres équipements du 5e arrondissement, notamment les gymnases Lucien-Gaudin, Amyot et Patriarches, et à de nouveaux créneaux horaires, notamment en fin d'après-midi lorsque les conditions de sécurité et de fonctionnement le permettent. Cette évolution doit naturellement se faire dans le dialogue avec les agents municipaux concernés et leurs représentants afin de garantir de bonnes conditions de travail et la qualité du service public sportif. Pour toutes ces raisons, nous formons le vœu que la Ville de Paris poursuive et développe les créneaux autonomes dans les équipements sportifs du 5e arrondissement et je vous demanderai donc de voter favorablement pour ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Cela me semble être une bonne idée.

Mme Marine ROSSET : Nous partageons le constat, effectivement, que la demande d'accès à des équipements sportifs est supérieure à l'offre réelle et qu'il faut pouvoir étendre l'ouverture en dehors du temps où le gymnase ou l'équipement sportif est gardienné par des agents municipaux. Cela semble une bonne idée, mais il faut que le club soit bien identifié. De plus, je tique un peu sur les équipements sportifs que vous citez. Les trois gymnases dans lesquels cette expérimentation a été menée sont des gymnases en sous-sol, peu visibles de l'extérieur. Les autres sont des lieux où il y a quand même du passage autre que les personnes du club. Je pense à Lucien-Gaudin sur les quais, aux Patriarches.

Mme Florence BERTHOUT : Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

Mme Marine ROSSET : Pour moi, il y a tout de même des questions de sécurité.

Mme Florence BERTHOUT : L'idée est de faire de l'expérimentation avec les équipes. Nous n'allons pas ouvrir à tout va.

Mme Marine ROSSET : Nous sommes d'accord. « Poursuivre l'expérimentation des créneaux autonomes et étudier ou étendre ce dispositif à d'autres clubs et d'autres équipements sportifs », sans forcément citer les créneaux horaires et les lieux, me conviendrait mieux. Et effectivement, vous le rappelez, il faut que cela soit en concertation avec les agents municipaux, avec les syndicats. Cela va être une discussion qui va avoir lieu au niveau de la Ville aussi.

Mme Florence BERTHOUT : Vous votez le vœu ? Je n'ai pas compris.

Mme Marine ROSSET : J'ai fait une proposition. Nous sommes favorables.

Mme Florence BERTHOUT : Je veux que l'on cite les lieux, parce que je sais que, sinon, l'expérimentation n'aura pas lieu. L'idée est d'étudier, pas de forcer la main. Je veux que l'on étudie si cela s'y prête ou non.

Mme Marine ROSSET : Inscrivons « mettre à l'étude ».

Mme Florence BERTHOUT : « Mettre à l'étude l'extension du dispositif ».

Le V052026040 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

26 - V052026041 - VŒU RELATIF À L'ATTRACTIVITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Mme Marine ROSSET : Ce vœu est né de plusieurs constats. Celui que nous connaissons tous de la fermeture de classes, puisqu'à la rentrée prochaine, cinq classes fermeront dans le 5e arrondissement. Il est aussi lié au fait que nous avons un nombre croissant de familles qui se tournent vers l'enseignement privé. À la suite du numéro 28 du magazine municipal dans lequel figure une publicité pour une école privée du 5e arrondissement, nous avons eu une discussion avec Madame la Maire, et nous souhaitions que la mairie d'arrondissement, via éventuellement ce magazine municipal, via d'autres éléments, puisse faire une communication forte sur les activités qui ont lieu dans l'école publique, sur les projets, les réussites, les initiatives de ces écoles et que l'on puisse réfléchir aussi collectivement. Je sais que doit être mise en place depuis la dernière mandature, comme nous le demandons régulièrement, une déclinaison du PEDT au niveau du 5e arrondissement avec un conseil qui puisse se réunir. Nous avions demandé que l'opposition puisse être présente et que l'on puisse réfléchir à un plan d'attractivité pour les écoles du 5e arrondissement. Cela n'a jamais été fait, alors que vous vous y étiez engagée. Notre arrondissement comprend de grandes institutions culturelles, des musées, des établissements d'enseignement supérieur et des acteurs qui pourraient notamment avoir des partenariats forts avec les écoles publiques et ainsi renforcer leur attractivité. Pour nous, il est important dans cette période de défendre l'école publique.

Mme Florence BERTHOUT : Je voterai contre ce vœu et je dois dire que, depuis que je suis maire, je n'ai jamais vu un vœu qui additionne autant de contre-vérités, voire de mensonges. Et je suis extrêmement choquée parce que je trouve qu'en plus, ce vœu ne sert pas l'école publique. On peut me faire beaucoup de procès, mais pas celui de ne pas défendre notre école publique. D'ailleurs, il n'y a pas une semaine, je pourrais même dire une demi-semaine et même un jour quasiment, sans que, dans cette mairie nous n'accueillions d'enfants des écoles publiques. Ce vœu, en dernier considérant, parle d'une publicité malheureuse qui a bon dos. Je rappelle que le journal a une régie publicitaire totalement autonome et que, jusqu'à preuve du contraire, on ne peut pas filtrer. En revanche, c'est arrivé une fois et, croyez-moi, le message a été passé. Il n'y aura pas d'établissements privés qui feront à nouveau de la publicité. J'ai eu quand même des directrices d'école au téléphone qui m'ont dit qu'évidemment, ce n'est pas parce que vous allez avoir une ou des publicités dans la rue pour proposer aux parents d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées que les parents le font. De plus, c'est un mensonge de dire que la publicité est offerte, mais passons.

La deuxième chose qui m'a profondément choquée est d'écrire que le magazine consacre trois articles à charge contre l'école publique. C'est totalement du mensonge. Où avez-vous vu des articles à charge dans ce numéro, qui est le numéro d'installation ? Sauf à ce que vous considériez que dénoncer la responsabilité inqualifiable de la Ville de Paris sur le périscolaire toutes ces dernières années est à charge contre l'école publique. Ce n'est pas à charge contre l'école publique, mais à charge contre la manière dont le périscolaire n'a pas été géré. Ce vœu m'a interloquée, et j'imagine qu'il s'agit de cela. Chaque année, il y a au minimum un numéro consacré à notre école publique. Et dans quasiment chaque numéro, il y a au moins une page consacrée à ce que font nos écoles publiques. Manifestement, vous ne lisez pas ce journal. D'ailleurs, si vous étiez allée au festival Quartier du livre, vous auriez vu qu'il y a près de deux cents événements et que les écoles ont été étroitement associées et mises en valeur. J'ai

encore en tête ce spectacle extraordinaire qu'a donné une classe du 250 rue Saint-Jacques sur le bonheur, avec de l'anglais, du théâtre, de la chanson. Ils ont fait des décors de théâtre. Donc oui, résolument, je pense que cette école publique, nous la mettons en valeur. Il faut continuer à la mettre en valeur parce que nous avons des professeurs d'école formidables. Aujourd'hui encore, il y avait une dictée intergénérationnelle avec cinq classes, dans la salle des fêtes. J'ai d'ailleurs changé aussi les dates des cérémonies commémoratives, une des raisons majeures en étant que je voulais que les écoles publiques soient mises en avant, ce qui n'est pas possible un jour férié. Donc, les écoles publiques sont non seulement mises en valeur, mais sont priorisées. Nous sommes la seule mairie à avoir créé une résidence d'artistes avec trois séances de médiation culturelle. Ce sont les écoles du 5e arrondissement qui bénéficient gracieusement de ces résidences d'artistes. Tout cela prolonge ce qu'elles font admirablement bien. Je viens d'ouvrir un labo des saveurs qui est évidemment destiné à l'éducation alimentaire, quasi exclusivement pour nos écoles publiques. Donc, expliquer qu'il y a des articles à charge contre l'école publique frise la diffamation. D'ailleurs, vous ne m'avez jamais fait ça depuis que je suis élue. Tout le reste, nous pouvons en discuter et nous pouvons ne pas être d'accord.

En revanche, il y a dans ce journal des articles contre le périscolaire. Et si vous voulez défendre le périscolaire, chers élus, défendez le périscolaire. La Ville de Paris a été en dessous de tout, et je veux bien faire un long hiatus sur le périscolaire. Rappeler que pendant des années, le casier judiciaire n'était pas consulté, que pendant des années, le Fichier des auteurs d'infractions à caractère sexuel n'était pas consulté. Je ne vous parle pas du mandat de Monsieur Delanoë, mais du dernier mandat. Pendant le dernier mandat, le FIJAIS n'était pas encore consulté, contrairement à ce que l'on nous dit. Et aujourd'hui même, il faut savoir que le dernier employeur d'un animateur n'est toujours pas appelé. Alors, si dénoncer ce qui se passe dans le périscolaire est attaquer l'école publique, vous vous tirez une balle dans le pied. J'en porte témoignage, je vois des parents tous les jours qui sont effondrés. Certains me disent, et je le regrette, qu'ils ne veulent pas laisser leur enfant parce qu'ils ont peur. C'est une réalité. Je le dis d'autant plus que, malgré un cas qui paraît très sérieux, nous avons été relativement épargnés. Je le dis d'autant plus que nous avons des animateurs et notamment des responsables éducatifs qui sont absolument extraordinaires. Ce sont d'ailleurs des animateurs et des REV qui accompagnent le conseil municipal des enfants qui porte chaque année des projets et les réalise. Vous essayez de faire un vœu sans doute pour que l'on ne voie pas le fond du problème.

L'État a sa part de responsabilité. Cela ne me fait pas plaisir que les classes ferment. Il est difficile de lutter et ce sera compliqué quand nous aurons des classes inférieures à 22 ou 23 élèves. Cela n'empêche pas que je suis résolument pour des classes à faible effectif. On peut dire que le rectorat a sa part de responsabilité, et cetera. Je suis la première à dire que la fermeture, par exemple, d'une classe de l'école élémentaire Buffon est absolument indéfendable, parce que cette école a dix-huit pour cent d'inclusion, c'est-à-dire un taux quatre fois supérieur à la moyenne nationale. Nous ne vous avons pas attendus pour que les écoles travaillent entre elles, et votre projet éducatif de territoire n'a pas de sens s'il s'agit de faire mille réunions pour aboutir à un énorme document. Les écoles dans le 5e arrondissement font leur travail. Ce n'est pas un projet éducatif de territoire qui permettrait de garder les familles. Si l'on veut garder des familles, il faut faire du logement. C'est la première chose. Il faut avoir des conditions de vie qui soient agréables. Ne venez pas me chercher sur le logement social, parce que j'ai largement voté tout ce qui pouvait être voté dans le domaine. En revanche, vous n'avez pas beaucoup été là lorsque je me suis battue pour que l'on évite la transformation de l'immeuble du 3, rue Gay-Lussac en hôtel. C'était du ressort de la Ville et nous aurions pu faire au bas mot une quarantaine de logements familiaux. Il faut un peu de cohérence. Et quand cela ne va pas, plutôt que de dénoncer et de chercher des responsables, il faut d'abord balayer devant sa porte.

Le dernier sujet d'attractivité est celui des langues vivantes. Je me bats pour essayer de faire donner des cours d'anglais en dehors des assistants de l'Éducation nationale qui opèrent rue Brossolette au 97, rue Mouffetard et au 28, rue Saint-Jacques. C'est un élément, on peut le regretter, mais c'est comme ça : les parents mettent aussi leurs enfants dans des écoles où il

y a des langues vivantes. C'est un élément de motivation. J'essaye de me battre désespérément pour que des étudiants en langue natifs puissent donner des cours dans toutes nos écoles, et j'ai mandaté Olivier BOUGAN pour qu'il relance ce projet. Je ne sais pas si cela devrait faire partie d'un projet éducatif de territoire, mais je veux bien que l'on fasse un projet éducatif de territoire sur lequel on va mettre cinquante personnes.

Mme Marine ROSSET : Madame BERTHOUT, vous me laisserez quarante minutes de réponse, parce qu'on mélange beaucoup de choses, entre l'hôtel du 3, rue Gay-Lussac, le fait que je sois présente ou non au festival Quartier du livre…

Mme Florence BERTHOUT : Je ne mélange pas les choses. Je dis que ce vœu est un vœu inqualifiable, car c'est une succession de mensonges, de mensonges, de mensonges.

Mme Marine ROSSET : Non, vous pouvez le répéter et mentir en disant que je n'étais pas au festival Quartier du livre, que je n'étais pas là sur le dossier des hôtels, et cetera.

Mme Florence BERTHOUT : Voyez ce que nous faisons avec les écoles avant de dire que nous ne faisons rien.

Mme Marine ROSSET : Cela n'est pas mon propos. Si nous obtenons ce soir qu'il n'y ait plus de publicité dans ce journal sur l'école privée…

Mme Florence BERTHOUT : Mais bien sûr. Je vous ai appelée et je vous ai dit qu'il n'y en aurait plus.

Mme Marine ROSSET : Très bien. Je pense que c'est un débat public important à avoir.

Mme Nazan EROL : Les gens se battent pour être dans une école publique dans le 5e arrondissement. Nous ne sommes pas dans des lieux de la région parisienne où les gens n'ont malheureusement pas la possibilité de laisser leurs enfants dans l'école publique parce qu'il se passe trop de choses au quotidien, qu'il y a des violences. Tout le monde se bat pour être dans le 5e arrondissement. C'est ça, la réalité de l'école publique du 5e arrondissement, alors que, dans d'autres villes, il y a des problèmes, que les gens sont obligés de retirer en plein milieu de l'année leurs enfants de l'école primaire parce qu'il y a tellement de violence en classe qu'ils ne savent pas comment faire. Nous, nous sommes dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Nazan, je n'avais même pas vu ce sujet, je l'avoue. Je veux bien faire un mea culpa, mais ce n'est pas le sujet.

Mme Marine ROSSET : Si, c'est un des sujets.

Mme Florence BERTHOUT : Non. Écoutez, ce n'est pas le sujet.

Mme Marine ROSSET : Est-ce que je peux répondre ?

Mme Florence BERTHOUT : De toute façon, il n'y en aura pas. Je vous ai dit que c'était satisfait. Il n'y en aura pas. Il y en a eu une fois, il n'y en aura pas d'autres. Donc l'affaire est derrière nous. D'ailleurs, je ne suis pas sûre que tout le monde ira mettre ses enfants à l'école qui a bénéficié d'une publicité. Cela se saurait. Et je ne peux pas non plus vous laisser dire, parce que moi, je n'ai pas de statistiques…

Mme Marine ROSSET : Madame BERTHOUT, excusez-moi, mais là, nous n'avons pas le droit de réponse.

Mme Florence BERTHOUT : Vous aurez un droit de réponse, mais j'ai le droit de dire quand même quels sont les mensonges successifs. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a une publicité offerte. C'est un mensonge. Elle n'est pas offerte, c'est lié à la régie publicitaire. Ce n'est pas offert, c'est payé. Les mots ont un sens. Ce n'est pas offert et ce n'est pas le sujet. N'essayez pas de noyer le poisson avec cette affaire qui n'en est pas une. Dire que nous consacrons trois articles à charge contre l'école publique, c'est faux. Ce dernier alinéa est un tissu de mensonges. Ensuite, vous évoquez la mobilisation des parents. Cela aurait été quand même gentil d'expliquer qui s'est mobilisé. Je suis membre du CDEN, peut-être que vos collègues ne vous l'ont pas dit.

Mme Marine ROSSET : Si, on m'a exactement dit votre défense et je ne reviendrai pas sur ce terrain parce que je suis correcte. Est-ce que vous me laissez répondre, Madame la Maire, sur deux points pour qu'ensuite nous passions au vote ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui.

Mme Marine ROSSET : Vous avez mélangé énormément de choses dans votre intervention, mais je ne reviens pas dessus. Je vais rester concentrée. Le propos de ce vœu était donc de dénoncer effectivement cette publicité. Monsieur CASANOVA va intervenir en disant que c'est normal. Dans le journal municipal, cela ne me paraît pas opportun. Et deuxièmement, je ne dis pas que vous ne faites rien sur l'école publique. À quel moment est-ce qu'il est dit cela ? Il s'agit effectivement de renforcer l'attractivité en communiquant davantage. Je pense que cela vaut le coup de communiquer davantage sur tout ce que vous faites, sur ces actions, sur ce qui est fait aussi à l'intérieur des écoles publiques. La proposition est aussi qu'il y ait des partenariats avec les grandes écoles, les écoles, les musées. Je ne vais pas me répéter. Je comprends que vous préférez que les écoles travaillent de leur côté à ce sujet. Moi, il me semble que réunir les acteurs a du poids, que c'est important et que ce n'est pas de la réunionite. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Mme Florence BERTHOUT : C'est ce qui est fait et vous irez expliquer aux directrices d'école que vous leur imposez les partenariats. Alors moi, je ne le fais pas, peut-être que vous, vous les ferez, mais elles n'ont pas besoin de nous pour faire des partenariats. Je puis vous assurer. Par exemple, avec le Muséum d'histoire naturelle, c'est fait.

Mme Marine ROSSET : Je vous reconnais une force, Madame BERTHOUT, c'est que vous êtes capable de déformer les propos d'une façon incroyable. À quel moment ai-je dit que j'allais imposer des partenariats ?

Mme Florence BERTHOUT : Mais vous savez quand même que nous rencontrons les directeurs et les directrices d'école très régulièrement. J'ai l'impression que vous découvrez que nous travaillons quotidiennement avec les directeurs et les directrices d'école ! Et à chaque fois qu'ils demandent un service, évidemment, nous leur proposons immédiatement d'intervenir. Par exemple, quand une école veut aller au Muséum d'histoire naturelle. J'avoue ne pas comprendre l'objet de ce vœu, sinon qu'il s'agit d'un vœu un peu provocateur pour cacher les défaillances de la Ville.

M. Pierre CASANOVA : Je suis toujours mécontent quand on veut opposer les enfants selon qu'ils soient dans le privé ou dans le public, comme s'il y avait une école meilleure que l'autre. Je suis toujours gêné quand on veut opposer les professeurs selon qu'ils sont employés par un établissement privé ou un établissement public. Pour moi, ce sont tous des professeurs. Et de même, je suis toujours gêné quand on cherche à diviser les Français selon qu'ils suivraient un programme dans les différents établissements scolaires privés ou publics. Et de toute évidence, dès lors que l'on est dans un système subventionné, le professeur doit être le même dans le privé et dans le public. Le programme doit être le même dans le privé et dans le public, et les enfants doivent être aimés et soutenus, qu'ils soient catholiques, juifs, protestants ou athées, que leur famille souhaite qu'ils soient dans le privé plutôt que dans le public. Pour moi, ce sont tous des enfants de France. Et à chaque fois que je vois à droite ou à gauche cette tentation démagogique de rallumer la guerre scolaire, d'opposer les enfants entre eux, d'opposer les professeurs entre eux, d'opposer les programmes et les établissements pour gagner quatre malheureuses voix, pour être reconduits, pour être réélus, je me souviens toujours qu'il ne faut pas s'énerver, parce que ceux-là qui souvent tiennent ces discours, eux-mêmes, dans leur vie personnelle, font le contraire de ce qu'ils disent. Je n'oublie pas les grands discours sur l'enseignement public de François Mitterrand et de Monsieur Hollande, mais qui ont oublié de dire qu'eux-mêmes avaient démarré leur scolarité dans l'enseignement catholique et parfois le plus traditionnel le plus éloigné de moi, qui suis un enfant du public. Quand le Parti socialiste parle d'éducation, je n'oublie jamais cette formule de Montaigne : Parole super céleste, mort souterraine. Commencez à faire la sortie de l'École alsacienne et à me dire combien sont des enfants de hiérarques socialistes, et après vous viendrez me donner des leçons d'enseignement public.

M. Irénée FRÉROT : Je crois qu'on ne peut vraiment pas accuser Marine ROSSET de faire ce vœu pour cacher les dérives du périscolaire. Son attachement à la défense de l'école publique est bien antérieur à cela. Je crois que vous faites vraiment des procès d'intention. Je voulais juste rappeler le contexte qui est derrière et pourquoi il est important pour tout le monde ici. On voit qu'il y a de moins en moins d'élèves dans l'école publique, alors que dans l'école privée, les effectifs sont stables. C'est une réalité. Il y a donc ce sujet de défendre et de faire rayonner l'école publique. Vous y êtes attaché, nous y sommes attachés. Je pense qu'il est important de rappeler ce contexte. Nous reviendrons après sur la question de l'enseignement supérieur public, qui a besoin aussi d'être soutenu. Je crois que ce contexte produit une inquiétude républicaine que nous partageons tous : celle de voir la société se fracturer entre ceux qui auraient accès à l'école publique, l'université publique, l'enseignement public, et un enseignement privé. Une société qui sera à plusieurs vitesses avec une qualité d'enseignement qui peut être aussi dégradée. Il y a quand même un sujet global sur l'enseignement public à défendre et je pense que nous pouvons tous nous retrouver sur ce point.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. En tout cas, je voterai contre ce vœu qui ne me paraît vraiment pas aller dans le bon sens dans le 5e arrondissement, où nous avons des écoles formidables. Et je dois dire quand je vous entends dire qu'elles ne sont pas mises à l'honneur, les bras m'en tombent. Je ne cesse de le faire. Dans tous les numéros du Journal du 5e, nous mettons à l'honneur des participations d'écoles publiques. Je ne cesse de les mettre à l'honneur, parce que je suis intimement, sincèrement, viscéralement, défenseur de l'école publique et de ses professeurs. Je ne sais pas ce que votre vœu veut dire et vous ne nous avez pas habitués à des vœux rédigés comme cela. Il y avait une autre manière de le faire. Si pour faire venir les enfants dans l'école publique, il suffisait de faire un plan quelconque, cela se saurait. J'en profite pour dire que vous avez mis autre chose pour lequel je n'ai aucune preuve. Vous prétendez qu'il y a une espèce de porosité et que les élèves qui quittent les écoles publiques du 5e vont dans les écoles privées du 5e. Je n'en sais rien, je n'ai pas de preuves et le rectorat me dit que c'est très inexact. Or, vous avez écrit cela dans votre vœu. Je vais vous donner un exemple, parce que ce n'est pas faire de la délation. Une grande partie des élèves de Saint-Victor n'est pas du 5e arrondissement, mais vient d'Ivry. Et je note qu'il y a des communautés aussi qui viennent dans ces écoles. C'est une réalité. Il y a une représentation importante de la communauté asiatique à Saint-Victor. Je ne pense pas qu'il y ait de la porosité, même si cela peut exister à la marge, notamment quand il y a un problème. Ce n'est pas le lieu ici, mais nous pourrons en parler. Il y a des écoles où il y a eu des fuites d'élèves. Je peux vous dire que ce n'est ni lié au privé ni lié à l'absence de plan quelconque. La réalité est que, quand on a un turnover énorme des directeurs, et ce n'est pas du tout la faute de la Ville, les parents vont dans un endroit où ils imaginent qu'il y aura moins de turnover. D'ailleurs, je ne cesse d'alerter notre député, entre autres, sur ce problème tout à fait majeur. Si l'on ne règle pas le problème des remplacements, on continuera à avoir des fuites.

Le V052026041 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3
Contre : 11 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
NPPV : 0

27 - V052026042 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN ET AU RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT DES LOYERS

Mme Florence BERTHOUT : Maintenant, vous avez trois vœux que je vais vous laisser développer autant que vous voulez. Je n'interviendrai pas. Nous ne participerons pas au vote, puisque ni de près ni de loin, cela ne concerne un sujet du conseil d'arrondissement. Et je souhaite qu'il en soit de même au Conseil de Paris.

M. Benjamin ISARE : Sauf le dernier vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Sauf le dernier vœu qui est sur Lagrange, bien sûr. Je vous laisse défendre ces sujets, mais je sais que vous réfléchissiez à une rénovation du règlement. Cela serait bien si nous pouvions éviter dans nos conseils d'arrondissement d'avoir des vœux qui dépassent très largement notre modeste champ de compétences. C'est valable pour nous comme pour vous.

Mme Marine ROSSET : Les habitantes et les habitants du 5e apprécieront le fait que l'encadrement des loyers n'est pas nécessaire dans notre arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas ce que je vous ai dit.
Mme Marine ROSSET : Je fais comme vous.

Mme Florence BERTHOUT : Non, vous ne faites pas comme moi. Ce n'est pas du tout la même chose. Non, Marine ROSSET. Là, il faut arrêter. Je n'ai jamais dit cela, ni de près ni de loin. Je dis que l'encadrement des loyers n'est pas de notre compétence. Je ne savais pas que vous étiez compétente sur l'encadrement des loyers. Et je crois qu'à chaque fois que Monsieur Baudrier m'a demandé appui, notamment pour encadrer Airbnb, il m'a trouvée. Ce n'est pas de notre compétence, ni de près ni de loin.

Mme Marine ROSSET : Comme vous le savez, l'encadrement des loyers est une expérimentation qui a été mise en place depuis juillet 2019 à Paris et dans d'autres grandes villes, là où le marché locatif privé est tendu et où l'encadrement des loyers permet de limiter la hausse des loyers. L'économie moyenne, en particulier pour les petites surfaces, serait presque de 1 000 euros par an par locataire. Dans le 5e arrondissement, il y a beaucoup de petites surfaces, notamment occupées par les étudiants et les jeunes actifs. Je vous remercie, Madame la Maire, de nous écouter.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai lu vos vœux.

Mme Marine ROSSET : Vous le savez aussi sans doute, cet encadrement des loyers est mis en danger pour le moment, puisque le gouvernement n'a pas pris d'engagement clair sur la pérennisation de ce dispositif au-delà de novembre 2026, alors que des effets positifs ont été prouvés par certaines études. Nous demandons donc à ce que la mairie du 5e arrondissement soutienne la mobilisation de la Ville de Paris pour maintenir l'encadrement des loyers, notamment auprès du gouvernement, que le conseil du 5e arrondissement demande au député de la 2e circonscription de soutenir la prolongation de cet encadrement. Et là où la mairie du 5e peut faire de la politique et peut promouvoir notamment cet encadrement des loyers, c'est en ayant un guichet unique et une communication. Il me semble que vous pourriez aussi communiquer, notamment dans le journal municipal du 5e sur les dispositifs, pour que les habitantes et les habitants connaissent leurs droits, qu'ils aient aussi une oreille attentive, favorable, et qu'ils puissent entamer les démarches qu'il faut pour que leur propriétaire en vienne à respecter l'encadrement des loyers.

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne participerons pas au vote pour les raisons que je vous ai indiquées, mais concernant l'aspect des droits des locataires, j'ai demandé à ce que l'on puisse avoir sur le site de la mairie quelque chose sur ce sujet. Quant à créer un guichet pour cela, si la mairie de Paris nous donne un collaborateur supplémentaire, pourquoi pas. Mais en l'état actuel, ce n'est pas possible. En revanche, avoir une information sur les droits des locataires, je dis bien tous les droits des locataires, j'y suis tout à fait favorable parce que c'est de notre ressort de le faire sur notre site. Pour le reste, nous ne participerons pas au vote.

Le V052026042 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 11 dont 1 pouvoir

28 - V052026043 - VŒU RELATIF AU DROIT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Mme Florence BERTHOUT : Voilà un vœu qui est totalement, évidemment, du ressort d'un maire d'arrondissement et d'un conseil d'arrondissement...

M. Irénée FRÉROT : Je suis un néophyte, mais, pour moi, un vœu est un moyen d'exprimer ce que nous voulons pour l'arrondissement. Et je crois que s'il y a un conseil d'arrondissement qui peut vouloir des choses pour les étudiants et les universités, c'est bien le nôtre.

M. Pierre CASANOVA : On peut aussi vouloir des choses par rapport à la guerre au Liban.

M. Irénée FRÉROT : On peut vouloir des choses par rapport à la guerre au Liban, peut-être. Je serais content de vous entendre là-dessus. En tout cas, il y a des mobilisations très fortes dans les milieux universitaires au sujet des étudiants, et en particulier des étudiants étrangers. Je pense que c'est un sujet sur lequel nous ne pouvons absolument pas être indifférents. Les étudiants sont la force vive de l'arrondissement, quelle que soit leur nationalité. Donc, ce vœu vise à interpeller, à émettre un avis sur ce que le gouvernement propose quant aux étudiants étrangers extracommunautaires. Cela s'inscrit dans une politique qui vient de loin. Il y a quelques années déjà, le gouvernement avait proposé aux universités de faire payer les étrangers entre 3 000 et 4 000 euros par an en licence. Cela concerne en grande majorité, je crois les deux tiers ou les trois quarts, les étudiants qui viennent d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient. Ce sont donc des gens qui ne sont pas très fortunés. Nous sommes très défavorables au fait de leur faire payer des prix très élevés à l'université. Nous considérons que c'est contraire à la vocation de l'université publique, que c'est se tirer une balle dans le pied du point de vue de la recherche aussi. Je suis chercheur et, dans mon laboratoire, nous avons des étudiants qui viennent du monde entier. Si l'on commence à les faire payer, je peux vous dire qu'il y a une partie de nos institutions de recherche dans l'arrondissement qui vont perdre une partie de leurs étudiants et donc des forces vives.

M. Pierre CASANOVA : Dans les laboratoires des grandes universités étrangères, il n'y a pas d'étrangers ? Aux États-Unis, en Angleterre ?

M. Irénée FRÉROT : Vous pourrez répondre si Madame BERTHOUT vous le permet. Je pense qu'il s'agit d'une inquiétude que nous devons avoir aussi. Je pense que cela s'inscrit dans une trajectoire de privatisation de l'enseignement supérieur, que cela rejoint le débat que nous avions tout à l'heure sur l'école. C'est mon interprétation. C'est pour cela, je pense, qu'il faut tout de suite mettre le holà. C'est-à-dire que cela a l'air d'être une mesure de bon sens : on fait payer les étrangers extracommunautaires, puis on fera payer tout le monde. Telle est mon inquiétude et je ne souhaite pas que cela se produise. Nous sommes défavorables à faire payer les étudiants.

M. Pierre CASANOVA : Cela n'a aucun rapport avec le conseil d'arrondissement.

M. Irénée FRÉROT : Le conseil d'arrondissement peut tout à fait interpeller le député de la circonscription pour lui dire de voter contre ces mesures. Nous exprimons cette volonté. Nous avons le droit d'avoir une volonté sur des sujets sur lesquels nous n'avons pas de prise directe.

Mme Marine ROSSET : Nous avons le droit de faire de la politique.

M. Pierre CASANOVA : Monsieur, vous êtes dans un hors sujet.

M. Irénée FRÉROT : Vous pourrez répondre si Madame BERTHOUT...

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve ce débat tout à fait passionnant, mais vous voyez bien que cela ne va pas. Nous sommes en train ici de refaire des débats qui ne sont pas du niveau d'un conseil d'arrondissement.

M. Irénée FRÉROT : S'il ne fallait parler que de ce qui est en gestion directe d'un arrondissement, nous ne parlerions jamais de rien.

Mme Florence BERTHOUT : Ah bon ? Écoutez, alors je vous conseille de...

M. Irénée FRÉROT : Nous émettons constamment des vœux qui ne dépendent pas directement et uniquement de nous.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez.

M. Irénée FRÉROT : Si nous voulons faire avancer des sujets, nous sommes bien obligés de trouver des alliés ailleurs.

Mme Florence BERTHOUT : Demandez une salle pour organiser un débat sur ce sujet, je la mettrai à votre disposition bien volontiers.

Mme Marine ROSSET : Très bien, c'est entendu.

Mme Florence BERTHOUT : Vous m'avez déjà vu refuser une salle pour organiser des débats ? Jamais, sauf si ce n'est pas libre. Vous faites ce que vous voulez, bien sûr, mais je pense qu'il est très mauvais que notre conseil d'arrondissement, alors qu'il avait quand même plus ou moins évité cela lors de ses deux derniers mandats, devienne une espèce de chambre hyper politicienne ou politique de sujets éminemment importants. Je ne mésestime pas l'importance de cela. De même que je ne mésestime pas le sujet de l'encadrement des loyers, même si ce n'est pas tout à fait ce que vous nous décrivez. Mais ce n'est pas là que nous allons le régler. Vous venez avec votre petite tribune, évidemment, pour que l'on relaye sur les réseaux. Forcément, c'est un débat tronqué. Par exemple, sur l'encadrement des loyers qui est un vrai sujet, il faudrait faire un débat. Je vous invite à aller voir les agences. Je me suis moi-même rendue dans cinq agences pour me rendre compte, parce que j'avais des personnes qui souhaitaient louer des appartements dans le 5e. Allez les voir, et vous verrez ce que l'encadrement des loyers, ajouté au DPE, a fait. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il ne faut pas encadrer les loyers. Je dis juste que cela mérite une analyse un tout petit peu plus subtile et adaptée. Allez voir, on n'arrive pas à trouver de logements. Enfin, ce n'est pas le sujet. Alors, développez et finissons.

M. Irénée FRÉROT : Je pense que, si nous exprimons une volonté sur un sujet particulier, cela donne du poids à des acteurs. Je pense que le conseil d'arrondissement peut avoir un avis sur un sujet qui est éminemment important pour l'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose que nous passions au vote. Nous ne participerons pas au vote sur des sujets qui ne sont pas du ressort du conseil d'arrondissement. Mais continuez à faire cela, conseil d'arrondissement après conseil d'arrondissement. Je trouve que c'est un peu embêtant, pour rester dans la litote. Ce ne sont pas des sujets qui sont du ressort du conseil d'arrondissement. Ne faites pas semblant. Vous pouvez vous-même écrire au député. Je peux écrire moi-même aux députés de tout Paris, mais cela ne sera pas adapté.

M. Irénée FRÉROT : Si vous le faites, ce ne sera pas la même chose que si je le fais.

Mme Florence BERTHOUT : Non, je ne suis pas sûre.

Le V052026043 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 11 dont 1 pouvoir

29 - V052026044 - VŒU RELATIF À LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES RUE LAGRANGE

Mme Lucie JEANNEAU : Avec la réouverture de Notre-Dame, le nombre de visiteurs dans le quartier a fortement augmenté. Bien que cela soit une excellente nouvelle pour le rayonnement de Paris et pour notre arrondissement, cela pose des défis concrets pour les habitants et les piétons. Rue Lagrange, particulièrement, qui se situe à quelques mètres

seulement de Notre-Dame, la situation devient régulièrement compliquée. Cela nous a été remonté par nombre d'habitants et l'on peut le constater en y allant. Sur un trottoir relativement étroit se concentrent aujourd'hui les files d'attente des bus touristiques, les kiosques à souvenirs avec les ventes de Tour Eiffel, et cetera, les flux de visiteurs, les déposes de touristes, et parfois même des stationnements irréguliers. Les piétons peinent donc à circuler normalement. Les habitants du quartier, les touristes eux-mêmes, les familles avec poussettes ou les personnes à mobilité réduite sont souvent contraints de descendre sur la chaussée, ce qui les met en danger. Il s'agit de l'un de ces points noirs dont parle Emmanuel Grégoire, un lieu dense avec de nombreux conflits d'usage qu'il convient de régler. C'est pourquoi nous proposons ce vœu. L'objectif n'est pas d'opposer les touristes aux riverains, mais de mieux organiser les flux pour que chacun puisse circuler dans de bonnes conditions. Ce vœu propose donc que la Ville lance une étude permettant d'identifier des solutions qui pourraient passer par un élargissement du trottoir, une réorganisation de l'espace public ou encore un déplacement de l'arrêt des bus touristiques qui ont une halte juste à cet endroit. L'essentiel, vous l'avez compris, est de retrouver un cheminement piéton fluide, accessible et sécurisé, surtout pour les familles, les personnes à mobilité réduite ou âgées, parce qu'un espace public bien conçu doit permettre à la fois l'accueil des visiteurs du monde entier et une bonne qualité de vie pour les habitants.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais laisser mon adjointe répondre. Excellent vœu.

M. Benjamin ISARE : Nous nous associons bien évidemment à ce vœu qui est peut-être, selon moi, même un peu trop restrictif, puisqu'il n'englobe pas le croisement avec Montebello. Au niveau du Café Panis, une très forte concentration de piétons et de vélos rend la traversée très compliquée. Cela serait intéressant de rajouter dans cette étude de flux touristiques ce carrefour, compliqué notamment avec le contresens vélo. Aujourd'hui, la difficulté est de pouvoir lancer des études financées par la Ville. Si nous pouvons tous pousser pour que cela se fasse, ce sera avec grand plaisir.

Mme Marine ROSSET : Je pense que les choses sont clairement dites. La Ville s'est engagée, notamment avec les maires d'arrondissement, à regarder les points noirs. La proposition est notamment de faire remonter ce point comme un point concentrant un certain nombre de grandes difficultés.

M. Benjamin ISARE : Je voterai des deux mains.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait d'accord.

Le V052026044 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je voulais juste vous indiquer qu'un registre a été mis en bas de l'escalier d'honneur pour celles et ceux qui souhaitent laisser un mot pour la disparition de Bernadette Chirac, dont le mari a été pendant des années élu du 5e arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 26.

Le secrétaire de séance

Jean-Paul COLLET